

Bulletin municipal - Carayac

Le tunnel de Montbrun (construit en 1883 - 533 mètres) ... la voie verte est sur les rails !



La ligne Cahors/Capdenac compte **14** tunnels dont le plus long est le tunnel du "Coudoulous" qui fait **787** mètres et permet de rejoindre Saint-Cirq-Lapopie.

La voie verte va nécessiter d'éclairer **3,8** km de tunnels et de sécuriser **51** passages à niveau.

Editorial !

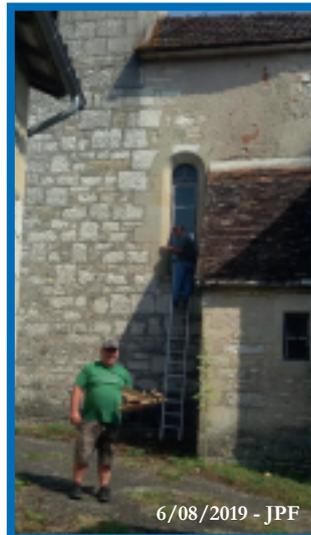
De plus en plus de petites communes font le choix de nommer leurs rues dans le bourg et les hameaux.

Une fois que les noms sont choisis, le conseil municipal doit les voter.

La délibération prise, le conseil municipal envoie une copie de celle-ci actant le nom des voies ainsi qu'un plan de la commune au différents organismes de secours et de livraison : gendarmerie, service d'aide médicale urgente (Samu), service mobile d'urgence et de réanimation (Smur), service départemental d'incendie et de secours (Sdis), mais également à La Poste et à certains services administratifs.

Dans un prochain bulletin municipal nous indiquerons la liste des chemins, impasses, routes, places et rues en ce qui concerne la commune de Carayac.

Changement d'un carreau de l'église.



• Ce **quatorzième** numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

L'équipe municipale.

Référendum d'Initiative Partagée (RIP) Aéroports De Paris (ADP).

Il est possible de voter par internet à l'adresse ci-dessous :
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>
mais également, en cas de difficultés, vous pouvez voter en vous rendant à la mairie de Carayac muni de votre carte d'identité.

Au 16 septembre 2019, 735 024 citoyens soutiennent cette proposition dont 4 citoyens de Carayac (sur 80 inscrits)



Mairie - Le Bourg - Carayac
Mél :
mairiecarayac@wanadoo.fr
Tél : 05.65.40.73.93
Permanences :
Mardi **de 8h à 13h** et **14h à 16h.**

Petite histoire de la "voie verte" Cahors-Capdenac

- La ligne Capdenac - Cahors est une liaison ferroviaire de 68 kilomètres de long ne recevant plus de trafic voyageurs depuis 1980 et de trafic fret depuis 1990.

Par la suite, elle a fait l'objet d'une exploitation par un train touristique "Quercy Rail" jusqu'en 2003, date à laquelle cette activité a complètement cessé faute de pouvoir trouver un équilibre économique satisfaisant. Cette ligne va devenir une "**voie verte**".

Les "voies vertes" sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elles doivent être accessibles au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, sécurisées et jalonnées. Elles seront conçues de façon à satisfaire, tronçon par tronçon, tous les utilisateurs visés.

- Dès 2001 l'**Entente interdépartementale du bassin du Lot** (association créée en 1969 transformée en établissement public en 1980) demande à l'**AF3V** (Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes) de réaliser une pré-étude de faisabilité d'une véloroute "Vallée du Lot".

- Les défenseurs du rail s'inquiètent sur un possible déferrement ou recouvrement de la ligne ferroviaire qui condamnerait de manière définitivement cette voie ferrée. En 2012 la société **Traverses**, à la demande du **Comité d'Entreprise Régional Régional des cheminots de Midi Pyrénées** et du **Comité d'entreprise de Fret SnCF** publie un rapport "Eléments d'analyse relatifs à l'évolution de la ligne ferroviaire Cahors-Capdenac dans le cadre d'une éventuelle réouverture au service voyageurs et au transport ferroviaire de marchandises".

- Le 9 juin 2011 le conseil d'administration de **Réseau Ferré de France** décide la fermeture définitive à tout trafic de la ligne Cahors-Capdenac.

- Le 5 décembre 2014, le tribunal administratif de Toulouse rejette la demande de la **Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports** (FNAUT) d'annulation de la décision de fermeture définitive de la ligne Cahors-Capdenac. Le 13 juin 2017 la cour administrative d'appel de Bordeaux rejette également la demande en appel de la FNAUT.

- En 2017 l'ancienne Entente interdépartementale se constitue en "**syndicat mixte du bassin du Lot**" formé des 5 conseils départementaux : Lozère, Cantal, Aveyron, Lot et Lot-et-Garonne.

- En 2018, à la demande du syndicat mixte, **France vélo Tourisme** publie une expertise de terrain de Cahors (Lot) à La Canourgue (Lozère). Les cartes complètent celles de 2001 réalisées par l'**AF3V**.

- Le 25 juin 2018 le Conseil départemental du Lot approuve la création d'un "**syndicat mixte des Voies Vertes du Lot**" composé des communes et des communautés de communes traversées par la rivière.

- Le 31 janvier 2019, par vote à bulletins secrets (73 voix pour, 20 voix contres et 7 votes blancs ou nuls) le **Grand-Figeac** rejoint le syndicat mixte et sera compétent, dans la mise en place de la voie verte, de la section **Calvignac/Capdenac-gare**.

Méchoui 2019



Le samedi soir 27 juillet méchoui de Carayac avec la nécessité de protéger des fortes averses l'ensemble des installations (cuisine, cuisson des moutons) et protéger également les nombreux convives toujours fidèles à ce rendez-vous annuel.



Ce bulletin (N° 14) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale.

Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac.

Les photographies, la rédaction (*sauf mention(s) contraire(s)*) ainsi que la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.5



HistoireS (11)

1853 (fin)

● **Rappel** : Nous profitons du tragique évènement de 1853 (la mort de Pierre Laffeyrierie) près du **puits communal** pour rappeler les principales étapes de la construction de cet ouvrage indispensable au bourg de Carayac.

● Donc en **1842** l'ensemble des familles du bourg décident la construction d'un puits car la source utilisée ("la fontaine du roc") ne suffit plus aux besoins des habitants.

Le puits est construit et fonctionne dès la fin de l'année **1843**. Chaque famille dispose d'une clef pour puiser de l'eau. Le puits est fermé par une porte car *"si la source n'était pas assez abondante pour fournir de l'eau en assez grande quantité lors de la sécheresse alors on pourrait en prendre que le strict nécessaire sans pouvoir l'employer à faire la lessive comme aussi il ne sera pas permis, sans le consentement de tous, de disposer de l'eau en faveur des étrangers"* (article 5 de l'acte notarié).

D'ailleurs le 8 janvier **1882** quand **Marie Andrieu** (veuve de Pierre Bral) et **Félix Strabols** (alors maire de Carayac) vendent pour 800 francs à **Auguste Cabrignac** au bourg *"une maison d'habitation, fournil et pâture, sis sur la place de Carayac"*. L'acte précise que dans cet achat sont inclus *"tous les droits de l'usage d'un puits"*.

● A la fin du XIX^e siècle (**1898**) la construction d'un deuxième puits est décidée ainsi que celle d'un **réservoir**. Ce puits disposera d'une pompe et d'un abreuvoir. Ce puits est creusé à quelques dizaines de mètres du premier puits sur la même zone aquifère.

● En avril **1898** la commission départementale accorde une subvention de 100 francs à la commune de Carayac pour la construction d'un **réservoir** d'eau à l'intersection de la route allant du bourg au Poux del Mas et du chemin menant au Pech. D'ailleurs au mois d'octobre de la même année la commission accorde une subvention complémentaire de 80 francs à la commune pour permettre l'achèvement de la construction de ce réservoir consacré à l'abreuvement du bétail.

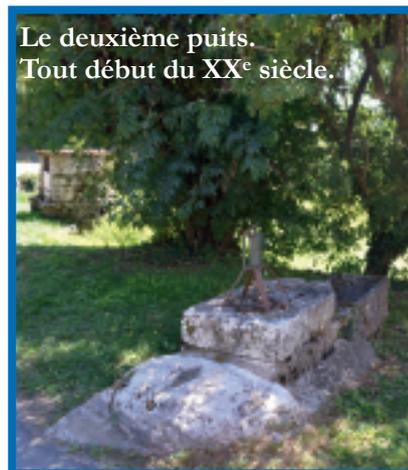
● La commune a également envisagé en **1930** la construction d'un troisième puits.

A cette fin le 6 août 1931 **Louis Merle** de Capdenac (Aveyron) fait une prospection tellurique et dans son rapport du 26 août au conseil municipal il précise : *"Après examen des lieux et l'intérêt général de Carayac le choix est sur le chemin où sont situés les deux puits actuels, les courants d'eau décelés dans des cavités passent de chaque côté des puits et forment à une certaine profondeur une zone aquifère susceptible d'alimenter en toute saison abreuvoir, lavoir ... etc. Le courant d'eau décelé dans cette zone de direction du Pech (ouest vers est) a un débit qui peut être évalué à environ 1000 litres à l'heure"*.

Le premier puits (1842)



Le deuxième puits.
Tout début du XX^e siècle.



● Ce troisième puits ne sera jamais construit car les deux puits existants et le **réservoir** suffisent pour la population du bourg de Carayac (la commune ne compte plus que 108 habitants) et des puits et lavoirs sont également disponibles au Poux del Mas, à Cavarroc, Marens et Lascouailles.]

Le réservoir construit en 1898.

